



La Lettre

N° 01 – Octobre
2021

Editorial
Bertrand Duing
Page 2
Pages choisies de Coubertin
Page 3
De la plume de Laszlo Horvath
Page 4
Informations

L'OLYMPISME
UNE CULTURE UNIVERSELLE DE LA FRATERNITE

Editorial

Éditorial : Le Comité Français Pierre de Coubertin se régionalise

Dans la dynamique de la préparation des Jeux Olympiques de Paris, le Comité Français Pierre de Coubertin a entrepris de développer dans les régions, auprès des Comités Régionaux Olympiques et Sportifs, l'implantation de Cercles du même nom. Beau projet pour une association qui fête ses soixante-dix ans, et peut déjà s'appuyer sur deux cercles régionaux existants, celui des Hauts de France, aussi appelé Cercle Bernard Jeu, et celui de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Ni collèges de donneurs de leçons, ni assemblées d'experts autoproclamés, les Cercles associent des personnes et des institutions de compétences et d'expériences diverses qui, dans le vaste domaine des sports et des jeux, souhaitent questionner le présent à la lumière du passé et des avancées récentes de la connaissance.

Il s'agit de contribuer :

- à l'analyse du sport, des actions de toutes celles et ceux qui s'y impliquent à tous les niveaux, et de la culture sportive ;
- à la préservation du patrimoine sportif, matériel et immatériel ;
- à la diffusion des valeurs du sport ;
- à la bonne circulation des travaux et des recherches sur le sport en Bretagne.

En relation avec les instances du mouvement sportif, les universités, les écoles et les collectivités, le Cercle publie une Lettre d'information, organise des séminaires de son initiative ou en coopération, des journées d'étude, des colloques. Il peut accueillir et soutenir des travaux d'étudiants, ou de toute personne qui se serait inscrite dans la logique de ses préoccupations.

La mise en place du Cercle Breton repose actuellement sur un groupe constitué de :

Mesdames Sandrine Douaran, Jacqueline Morel, Dominique Petit ;

Messieurs Michael Attali, Francis Aubertin, Frédéric Bozzi, Bertrand Duing, Julien Fuchs, Laszlo Horvath, Jean Smith, Yvon Tranvouez.

« Pierre de Coubertin : nous sommes des rebelles »

L'œuvre écrite de Pierre de Coubertin compte environ 15 000 pages imprimées et la dernière bibliographie, publiée par nos collègues Norbert Müller et Otto Schantz, se développe sur 175 pages. Les mêmes auteurs ont réalisé les trois volumes de Textes Choisis qui représentent environ deux mille pages et donnent une bonne image de la diversité des écrits de Coubertin. Pour notre Lettre, cette rubrique pourra accueillir soit des extraits des écrits de Coubertin, soit des commentaires, et puisqu'il faut bien commencer, voici un extrait du discours qu'il prononça à la fin du banquet de clôture du Congrès de Paris qui vota la « restitution d'une idée vieille de deux mille ans ». Ce texte figure dans le Tome 2 des « Textes Choisis », pp362-363. Il est tiré de l'article intitulé « Les Fêtes du Congrès » et est paru dans le Bulletin du Comité International des Jeux Olympiques, Paris, Juillet 1894, n°1, p 3.

« Les représentants de l'athlétisme international... ont voté la restitution d'une idée vieille de deux mille ans, qui, aujourd'hui comme jadis, agite le cœur des hommes dont elle satisfait l'un des instincts les plus vitaux et, quoiqu'on en ait dit, les plus nobles... Et le soir, l'électricité a transmis partout la nouvelle que l'olympisme hellénique était rentré dans le monde après une éclipse de plusieurs siècles.

L'héritage grec est tellement vaste que tous ceux qui, dans le monde moderne, ont conçu l'exercice physique sous un de ses multiples aspects ont pu légitimement se réclamer de la Grèce qui les comprenait tous. Les uns ont vu l'entraînement pour la défense de la patrie, les autres la recherche de la beauté physique et de la santé, par le suave équilibre de l'âme et du corps, les autres enfin, cette saine ivresse du sang qu'on a dénommée la joie de vivre et qui n'existe nulle part aussi intense et aussi exquise que dans l'exercice du corps.

A Olympie, il y avait tout cela, mais il y avait quelque chose de plus qu'on n'a pas encore osé formuler parce que depuis le Moyen-Age, il plane une sorte de discrédit sur les qualités corporelles et qu'on les a isolées des qualités de l'esprit. Récemment les premières ont été admises à servir les secondes, mais on les traite encore en esclaves, et chaque jour on leur fait sentir leur dépendance et leur infériorité.

Cela a été une erreur immense dont il est pour ainsi dire impossible de calculer les conséquences scientifiques et sociales. En définitive, il n'y a pas dans l'homme deux parties, le corps et l'âme : il y en a trois, le corps, l'esprit et le caractère ; le caractère ne se forme point par l'esprit : il se forme surtout par le corps. Voilà ce que les anciens savaient et ce que nous apprenons péniblement.

Ceux de la vieille école ont gémi de nous voir tenir nos assises en pleine Sorbonne : ils se sont rendu compte que nous étions des révoltés et que nous finirions par jeter bas l'édifice de leur philosophie vermoulue. Cela est vrai : nous sommes des rebelles, et c'est pourquoi la presse qui a toujours soutenu les révolutions bienfaisantes nous a compris et aidés, ce dont, en passant, de tout cœur, je la remercie. »

De la plume de Laszlo Horvath :

Le Cercle Breton a fait ses premiers pas en tant que tel pour s'inscrire « officiellement » dans la tradition et les valeurs de l'Olympisme défendues par Pierre De Coubertin. Les premiers participants « fondateurs » sont incités à prendre « la plume » dans un esprit d'expression libre.

La question des statuts d'un Cercle Breton « coubertinien » paraît importante aussi bien par rapport à ceux du Comité Français, que du point de vue des initiatives locales qui pourraient se fédérer en s'unissant dans un ensemble national ambitieux. C'est en tout cas le vœu déjà esquissé dans les statuts du Comité.

Le Comité réfléchit à des adaptations de ses statuts pour mieux accueillir les Cercles. Quelles finalités, quelles stratégies d'action ? Association sportive ou non ? Fédération, union ou groupement d'associations ? Personnes physiques, personnes morales, ou les deux ? Affiliation et membres actifs ou simplement union non contractuelle ? La loi de 1901 seulement, ou bien le code du sport ? Agrément sportif ou agrément général ? Utilité sociale ou utilité publique ?

Les réponses à ces interrogations doivent être définies au préalable. Leur précision permettrait de formaliser la logique des points essentiels des statuts, à la suite de quoi l'écriture des règles deviendrait assez simple. Je crains que si cet ordre n'est pas adopté, l'harmonisation des points de vue et opinions diverses soit difficile à finaliser. Mais faisons confiance au Comité pour définir les bases d'une organisation capable de réunir à la fois les bonnes volontés, les compétences et le contrat « social » qui pourra assurer son développement territorial, sa stabilité et son équilibre à long terme. Les statuts régionaux auront alors tout intérêt à s'y adapter.

Cette stabilité peut être renforcée en prenant pour objet d'étude la charte d'éthique et de déontologie des fédérations sportives. Le rappel de la pensée coubertinienne par des textes portant sur les valeurs morales pourrait renforcer notre légitimité dans un contexte sportif tiraillé entre des intérêts multiples et puissants.

La charte d'éthique et de déontologie figure déjà dans les obligations que les fédérations sportives agréées doivent respecter en précisant, lorsque c'est nécessaire, les spécificités de leurs disciplines sportives. Cette obligation s'applique d'autant plus aux fédérations délégataires qu'elles sont responsabilisées pour leurs disciplines dont elles détiennent le monopole.

La charte du Cnosf est très explicite sur les applications des principes fondamentaux de la charte olympique :

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. Si le prolongement de la règle ne suffit plus, si le recours au droit est trop utilisé à des fins dilatoires, c'est que la règle doit être précédée des principes fondamentaux qui la régissent et la justifient, c'est que la règle qui décrit les principes de fonctionnement doit être éclairée par la règle qui définit les principes régulateurs... ».

D'où l'intérêt de l'article L.141-3 du Code du Sport : « mettre l'accent sur les questions éthiques et déontologiques, qui doivent être distinguées des règles du droit disciplinaire : si les premières constituent l'ensemble des principes qui sont à la base de la pratique sportive et de la conduite de chacun, dans sa vie personnelle ou en société, le droit disciplinaire a pour fonction de sanctionner les comportements déviants, en définissant les fautes passibles de sanctions et la procédure à suivre pour leur application. »

Voilà un sujet de réflexion qui me semble intéressant pour contribuer à diffuser et à transmettre ces principes dans le monde du sport en général...

Informations et compte rendus :

A venir :

"Dire, faire et analyser. La sociologie du sport face au langage" XIème Congrès de la 3SLF, Université de Rennes 2, juin 2022

Réalisé :

Il s'est tenu un séminaire en ligne, ouvert, organisé par le Cercle des Hauts de France – Cercle Bernard Jeu et l'Université de Lille : Accessible à la rubrique Cercle Bernard Jeu du Site du CROS Hauts de France.

Évènement culturel : *L'autre football*, Rennes, 10 au 12 septembre 2021
<https://www.lautrefootball.fr/>

5 Octobre : Journée anniversaire organisée par le SNEP : 40 ans d'EPS à l'Education Nationale. Tables rondes en ligne.

Colloque international du Comité Français Pierre de Coubertin, organisé par le Cercle PACA les 13, 14 et 15 Octobre 2021. « Sport, Art et Olympisme ». Programme téléchargeable sur le site du CFPC. Actes en préparation.

Du 19 au 21 Octobre : 15° carrefour d'histoire du sport. Arras. Recueil des résumés téléchargeable

Publications :

Dans la collection « Héritage et Mémoire des Associations » dirigée par notre collègue Laurence Munoz, en charge aussi du prochain colloque en 2023, ont été publiés par le Comité Français Pierre de Coubertin :

Le Sport Français sous la Troisième République, Tome 1. Textes recueillis par Claude Piard, préface d'André Leclercq. Paris, L'Harmattan, 2019.

Le Sport Français sous la troisième République, Tome 2. Textes recueillis par Claude Piard, préface de Michael Attali. Paris, L'Harmattan, 2019.

L'Aventure Olympique. D'autres Jeux. Textes recueillis par Claude Piard. Paris, L'Harmattan, 2021.

Aux Presses Universitaires de Rennes : Michaël Attali (dirigé par) : Héritage Social d'un événement sportif. Enjeux contemporains et analyses scientifiques. Rennes, 2021.

A Paraître : Bernard Jeu : Le sport, l'émotion, le temps.